

Biodiversité : la COP16 s'accorde sur le partage des bénéfices tirés de l'exploitation de la nature

Delphine Chayot

Les entreprises utilisant des séquences génétiques de plantes ou d'animaux devraient contribuer à un fonds environnemental.

La COP16 s'est achevée samedi 2 novembre à Cali, en Colombie, après une longue nuit passée à chercher des compromis. Durant deux semaines, les 196 membres de la Convention pour la diversité biologique ont négocié des mécanismes de financement et de mise en œuvre de l'accord « historique » signé deux ans plus tôt à Montréal. Le texte a pour ambition d'enrayer l'effondrement de la biodiversité, alors que les espèces déclinent à un rythme accéléré et que trois quarts des écosystèmes ont été dégradés par l'action humaine.

Les participants, qui ont redouté un échec de la négociation jusqu'au dernier moment, ont finalement réussi à s'entendre sur une partie de leurs ambitions. Mais le sommet a mis en lumière la fracture entre le Nord et le Sud - les pays en développement, en première ligne dans la préservation du vivant, demandant plus de solidarité aux pays riches.

À l'issue d'un vote salué par des acclamations et des chants de joie, la COP a reconnu le rôle central des peuples autochtones et des communautés locales dans la préservation de la nature. Ils seront représentés dans un organe permanent rattaché à la Convention sur la biodiversité biologique, qui leur permettra de faire valoir leur point de vue dans les futures négociations.

À l'aube, les délégués ont également adopté un mécanisme de partage des bénéfices tirés de l'utilisation des séquences génétiques numérisées provenant de la nature. « Aujourd'hui, les secteurs pharmaceutiques, cosmétiques ou agroalimentaires exploitent les données génétiques issues de plantes, d'animaux et de micro-organismes qui sont en accès libre sur des serveurs, après avoir été prélevés le plus souvent au Sud », explique Arnaud Gilles, responsable de la diplomatie verte au WWF France.

Si le principe d'une mise à contribution des entreprises avait été acté à Montréal, ses modalités pratiques restaient à définir. La mesure, portée par la Colombie, était très attendue par les États du Sud. Mais les pays industrialisés - Europe en tête - disaient craindre une concurrence déloyale, notamment parce que les États-Unis ne sont pas signataires de la Convention sur la biodiversité biologique.

Évoquant une « chance historique », la délégation européenne a finalement donné son feu vert au texte soumis par la présidence de la COP. Il prévoit la

mise en place d'un fonds multilatéral placé sous l'égide de l'ONU, nommé Fonds de Cali, auquel les entreprises qui utilisent des séquences génétiques seront invitées à verser, selon leur taille, « une proportion de leurs profits ». Des hauteurs indicatives de 1% des bénéfices

« L'enjeu est non seulement de créer des aires protégées dans des régions riches en biodiversité, mais aussi de se donner les moyens de les surveiller »

David Mouillot
Professeur d'écologie marine à l'université de Montpellier

ou de 0,1% des revenus sont mentionnées dans le texte. La moitié des fonds récoltés sera dirigée vers les peuples autochtones et les communautés locales. Selon Sébastien Treyer, directeur de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Idrri), il s'agit d'une « avancée majeure ».

même si les montants réellement récoltés sont encore incertains.

Jusqu'au bout, les négociations ont cependant buté sur la question du financement. À Montréal, les États étaient entendus sur la création d'un fonds temporaire (le GBFF) dédié à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité et placé sous l'égide du Fonds mondial pour l'environnement. Doté de 250 millions de dollars, il a déjà reçu à ce jour une vingtaine de demandes de financement de projets de pays en voie de développement. Lundi dernier à Cali, une enveloppe de 163 millions de dollars supplémentaires a été France (à hauteur de 5 millions d'euros), l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les pays du Sud, qui manquent de moyens pour protéger leurs écosystèmes, jugent, eux, ces engagements très insuffisants. Pendant deux semaines, ils ont également plaidé pour la création d'un nouveau fonds, auquel ils souhaitent pouvoir accéder plus facilement. Mais les donateurs, dont l'Union européenne, le Japon et le Canada, ont per-

sisté dans leur refus, estimant que la mise en place d'un nouvel organisme ferait perdre un temps précieux sans augmenter le montant des dotations. Aucun compromis n'a pu être trouvé sur le sujet.

Susana Muhamad, la présidente de la COP, a finalement suspendu les travaux dans la matinée en raison du nombre insuffisant de votants dans la salle. Les heures s'écoulaient, de nombreuses délégations, notamment les petites équipes des pays insulaires, avaient dû quitter la Conférence pour prendre leur avion de retour.

L'enjeu de la COP16 était aussi d'entériner les stratégies mises en place par les États pour parvenir aux objectifs fixés à Montréal. L'accord-cadre les engage notamment à restaurer 30% des espaces naturels, à réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, à supprimer les « subventions néfastes » pour l'environnement... Malgré une « dynamique positive » saluée par les experts, seuls 44 pays sur 196 ont livré des plans d'actions complets, tandis que

113 autres ont soumis des objectifs partiels. Et la COP n'a pas permis de définir les modalités de contrôle des progrès réalisés par la communauté internationale. Cette revue est prévue lors de la prochaine conférence, la COP17, qui aura lieu en 2026 en Arménie.

Quant à l'ambition de protéger 30% de la surface terrestre et maritime mondiale en 2030 - la mesure phare de l'accord de Montréal -, elle paraît hors d'atteinte. Selon un rapport rendu public durant la conférence, 17% des terres et 8% des mers sont actuellement protégées. Or les progrès ont été minimes depuis 2020. « Même si la trajectoire est favorable, ce retard va être très difficile à combler en quelques années », note David Mouillot, professeur d'écologie marine à l'université de Montpellier. L'enjeu est non seulement de créer des aires protégées dans des régions riches en biodiversité, mais aussi de se donner les moyens de les surveiller. Concernant les aires marines, les blocages sont nombreux dans des zones qui abritent le plus d'espèces endémiques et vulnérables. Il s'agit essentiellement des zones côtières africaines et asiatiques. ■



À Cali, le 1^{er} novembre, après le vote de la COP16 qui reconnaît le rôle central des peuples autochtones et des communautés locales dans la préservation de la nature, et instaure le Fonds de Cali.

JONQUIN SARMENT/OWEP

La protection des poissons tropicaux profite aussi à l'homme

Vincent Bordenave

Une équipe a recensé les contributions des poissons récifaux aux besoins humains et au fonctionnement des écosystèmes côtiers.

Protéger la biodiversité ne fait que des gagnants. C'est en substance la conclusion d'une étude publiée dans la revue *One Earth* du groupe Cell Press, menée par Ulysse Flandrin de l'université de Montpellier et réalisée sur les populations de poissons des récifs coralliens partout à travers le monde. Aboutissement d'une collaboration internationale qui rassemble les données prises sur 1237 récifs, ces travaux incluent plus de 1000 espèces de poissons. Ces résultats permettent aux scientifiques d'identifier 29 contributions des communautés de poissons aux besoins des humains et au bon fonctionnement des écosystèmes côtiers.

Pendant plusieurs années, les scientifiques ont utilisé le terme de « services écosystémiques ». Un animal, ou une plante, interagit dans un écosystème avec les autres espèces, et cette interaction est positive pour l'ensemble des êtres vivants de cet écosystème. « Désormais, on n'utilise plus ce terme, mais on parle de contribution », explique Nicolas Mouquet, chercheur au CNRS et directeur scientifique du Centre de

synthèse et d'analyse sur la biodiversité et l'un des auteurs de l'étude. *Nous étudions comment la nature soutient son propre fonctionnement et contribue aux besoins des populations humaines.*

Les poissons des récifs de Polynésie française apportent ainsi à la fois des bénéfices aux écosystèmes récifaux et aux humains grâce à leur grande diversité. Leur grand nombre et leur attrait esthétique permettant à la fois pêche locale et intérêt touristique. En revanche, en Tanzanie les poissons subissent une forte exploitation humaine. Leur nombre est insuffisant et ils ne fournissent plus de contribution significative au bon fonctionnement des écosystèmes marins côtiers.

« Nous nous sommes efforcés de caractériser chaque situation dans laquelle les populations de poissons avaient un impact sur les récifs », résume Nicolas Mouquet. *Par exemple, les poissons de récif peuvent permettre de capter des nutriments et contribuer au recyclage de la matière organique. Ce ne sont pas forcément des fonctions qui ont un intérêt direct pour les populations humaines, et*

pourtant, en regardant ce qui se passe indirectement, comme c'est le cas en Polynésie française, les habitants peuvent pêcher et se nourrir. Parmi ces contributions, on retrouve donc la pêche ou encore les dimensions culturelles et le tourisme, qui bénéficient directement aux groupes humains, mais également la production de certains éléments, comme le fer, le calcium le phosphore. Certaines communautés de poissons peuvent donc être écologiquement saines tout en étant capables de fournir des contributions significatives aux populations humaines. « Ce qui remet en

« En Europe, il reste très peu d'écosystèmes qui sont vraiment naturels et résilients. Il y a au contraire des écosystèmes qui ne se maintiennent souvent que parce qu'il y a un effort de conservation et restent donc très fragiles »

Nicolas Mouquet Chercheur au CNRS

question la vision classique selon laquelle les stratégies de conservation doivent privilégier l'un par rapport à l'autre », insiste Nicolas Mouquet. À l'inverse, plus un écosystème est dégradé, moins il sera capable de fournir ces contributions. L'ensemble du vivant entre alors dans une spirale négative pour la nature et pour l'homme. « On peut considérer qu'en Europe, par exemple, il reste très peu d'écosystèmes qui sont vraiment naturels et résilients. Juge le scientifique. Il y a au contraire des écosystèmes qui ne se maintiennent souvent que parce qu'il y a un effort de conservation et restent donc très fragiles. »

Ces travaux peuvent ainsi servir d'étalon pour mesurer le bon état de santé non seulement des récifs coralliens, mais de tous les points chauds de biodiversité. « Nous allons bientôt publier une étude qui mesure les variations temporelles de ces contributions dans les récifs coralliens sur trente ans », poursuit Nicolas Mouquet. À partir de ces résultats, nous pourrions comprendre quand et comment il faut intervenir quand ces contributions ne sont plus rendues et restaurer ces écosystèmes. Ou inverse-

ment, nous pourrions repérer des points de basculement vers des états dégradés dont la nature ne pourra pas sortir. »

Selon les auteurs, ce système de surveillance pourrait même fonctionner partout sur la planète à condition de mettre en place une méthodologie similaire d'analyse précise des contributions rendues, alors que les dirigeants du monde entier sont réunis à Cali dans le cadre de la COP16 pour préciser leurs plans et atteindre les objectifs ambitieux fixés un an plus tôt pour sauver la biodiversité. « Ce travail ouvre la voie pour aborder les compromis essentiels entre l'intégrité écologique et le bien-être humain, conclut Nicolas Mouquet. Les experts de l'IPBES (l'équivalent du Giec pour la biodiversité, NDLR) le rappellent dans leurs derniers rapports. L'humanité fait partie intégrante des écosystèmes. En dépassant les modèles traditionnels de croissance économique et en adoptant une approche qui ne met pas sous cloche la biodiversité, je pense que nous pouvons vraiment favoriser une coexistence durable entre la biodiversité et l'humanité. » ■